

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 septembre 2017, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, François Gamache, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

262-09-17

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 septembre 2017, à savoir :

1. **Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 septembre 2017
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2017
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 août 2017 – Premier projet de règlement 732-02-2017
4. **Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
5. **Administration générale**
 - 5.1 Tarifs de rémunération payables au personnel lors d'élections et de référendums municipaux
 - 5.2 Mesure disciplinaire – Employé numéro 415378 – Suspension sans solde
6. **Communications**

S.O.
7. **Greffe et réglementation**
 - 7.1 Adoption – Règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78, de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone et de modifier la méthode de calcul de la profondeur d'un lot »
 - 7.2 Adoption - Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec
 - 7.3 Adoption – Règlement 752-00-2017 décrétant une dépense de 2 073 500 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 048 000 \$ pour financer la

- participation de la Municipalité au programme d'aide financière relativement au volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec et les frais connexes
- 7.4 Adoption – Règlement omnibus 753-00-2017 abrogeant divers règlements et leurs modifications subséquentes, notamment pour cause de désuétude ou d'extinction de pouvoir habilitant
- 8. Service incendie**
S.O.
- 9. Service des loisirs culturels**
9.1 Autorisation de signature et nomination d'une représentante – Convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.
- 10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**
10.1 Autorisation de signature – Entente relative au tournage de la série *À la conquête d'une maison*, saison 2017-2018 – Zone 3-XIII Inc.
- 11. Services techniques**
11.1 Autorisation – Dépenses additionnelles – Contrat API-17-002-GE – Études géotechniques et recommandations – Travaux d'infrastructures (phases IX et X)
- 12. Trésorerie et finances**
S.O.
- 13. Urbanisme**
S.O.
- 14. Courrier reçu**
- 15. Varia**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**
17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAUX

263-09-17 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2017**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
 APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
 ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

264-09-17 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 août 2017 – Premier projet de règlement 732-02-2017**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
 APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
 ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de de l'assemblée publique de consultation du 14 août 2017 relative au Premier projet de règlement 732-02-2017.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMPTES DU MOIS

265-08-17

Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (78 commandes)	360 252,90 \$
Montant total des dépenses du rapport (69 factures)	208 155,55 \$
Salaires périodes 17 et 18	412 045,51 \$
Total	980 453,96 \$

Signé ce 5 septembre 2017.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

266-09-17

Tarifs de rémunération payables au personnel lors d'élections et de référendums municipaux

CONSIDÉRANT l'élection générale du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-17 portant sur les tarifs de rémunération payables au personnel lors d'élections et de référendums municipaux, adoptée à la séance de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur imminente du *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les tarifs de rémunération payables au personnel lors d'élections et de référendums municipaux prévus à l'Annexe A de la présente résolution;

DE REMPLACER, par le fait même, la résolution 16-01-17.

Adoptée à l'unanimité.

267-09-17 Mesure disciplinaire – Employé numéro 415378 – Suspension sans solde

CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement 682-00-2012 décrétant des pouvoirs et obligations additionnels au directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU

D'IMPOSER une mesure disciplinaire à l'employé numéro 415378, à savoir une suspension sans solde d'une durée de deux (2) jours.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

268-09-17 Adoption – Règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78, de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone et de modifier la méthode de calcul de la profondeur d'un lot »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de lotissement 649-10;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78 et de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 14 août 2017;

CONSIDÉRANT que, suivant cette assemblée publique de consultation, le titre du projet de règlement a été modifié, de façon à mieux refléter son contenu;

CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78, de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone et de modifier la méthode de calcul de la profondeur d'un lot » a été adopté, avec modification, à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78 et de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone ».

Adoptée à l'unanimité.

269-09-17

Adoption - Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2009, la Municipalité a mis en place un programme d'aide financière pour certains propriétaires aux prises avec des problèmes de maisons lézardées;

CONSIDÉRANT que ce programme a été reconduit à de multiples reprises et a pris fin le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, le 28 mars 2017, la remise en œuvre des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ, dont fait partie le volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 174-05-17 adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité un budget pour l'application de ce volet;

CONSIDÉRANT que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une entente avec la SHQ sur la gestion du programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, sans modification, tel que présenté, le Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec.

Adoptée à l'unanimité.

270-09-17

Adoption – Règlement 752-00-2017 décrétant une dépense de 2 073 500 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 048 000 \$ pour financer la participation de la Municipalité au programme d'aide financière relativement au volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec et les frais connexes

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2009, la Municipalité a mis en place un programme d'aide financière pour certains propriétaires aux prises avec des problèmes de maisons lézardées;

CONSIDÉRANT que ce programme a été reconduit à de multiples reprises et a pris fin le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, le 28 mars 2017, la remise en œuvre des programmes de rénovation et d'adaptation de domicile de la SHQ, dont fait partie le volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 174-05-17 adoptée par le conseil et le projet de règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité un budget pour l'application de ce volet;

CONSIDÉRANT que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une entente avec la SHQ sur la gestion du programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, sans modification, tel que présenté, le Règlement 752-00-2017 décrétant une dépense de 2 073 500 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 048 000 \$ pour financer la participation de la Municipalité au programme d'aide financière relativement au volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec et les frais connexes.

Adoptée à l'unanimité.

271-09-17

Adoption – Règlement omnibus 753-00-2017 abrogeant divers règlements et leurs modifications subséquentes, notamment pour cause de désuétude ou d'extinction de pouvoir habilitant

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, sans modification, tel que présenté, le Règlement omnibus 753-00-2017 abrogeant divers règlements et leurs modifications subséquentes, notamment pour cause de désuétude ou d'extinction de pouvoir habilitant.

Adoptée à l'unanimité.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

272-09-17

Autorisation de signature et nomination d'une représentante – Convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait conclu en septembre 2012 une convention d'une durée de cinq (5) ans avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM) pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que cette entente arrive à terme sous peu et que la Municipalité souhaite conclure une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que, aux fins de cette convention, la Municipalité doit procéder à la nomination d'une personne responsable des opérations de la bibliothèque et d'une personne responsable de l'application de l'entente;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM), laquelle prendra fin le 31 décembre 2022, ainsi que tout autre document requis aux fins des présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, étant entendu que, si la nouvelle convention est signée avant la fin de l'entente antérieure, cette dernière prendra fin automatiquement à la date de signature de la nouvelle convention;

DE NOMMER, pour les fins de cette convention, madame France Therrien, directrice du Service des loisirs culturels, à titre de personne responsable des opérations de la bibliothèque et à titre de personne responsable de l'application de l'entente, et ce, pour toute la durée de la convention;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-447.

Adoptée à l'unanimité

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

273-09-17

Autorisation de signature – Entente relative au tournage de la série *À la conquête d'une maison*, saison 2017-2018 – Zone 3-XIII Inc.

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à conclure avec Zone 3-XIII Inc. l'entente relative au tournage de la série *À la conquête d'une maison*, saison 2017-2018, pour et au nom de la Municipalité, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

11. SERVICES TECHNIQUES

274-09-17

Autorisation – Dépenses additionnelles – Contrat API-17-002-GE – Études géotechniques et recommandations – Travaux d'infrastructures (phases IX et X)

CONSIDÉRANT la résolution 50-02-17 relative à l'adjudication du contrat de services professionnels API-17-002-GE à l'entreprise Laboratoires de la Montérégie Inc., concernant des études géotechniques et des recommandations dans le cadre de travaux d'infrastructures (phases IX et X), pour un montant de 22 937,51 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques et des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat APP-17-002-GE concernant des études géotechniques et des recommandations dans le cadre de travaux d'infrastructures (phases IX et X), le paiement d'une somme additionnelle de 586,37 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Laboratoires de la Montérégie Inc., portant la valeur totale du contrat à 23 523,88 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée à l'unanimité

12. TRÉSORERIE

S.O.

13. URBANISME

S.O.

14. COURRIER REÇU

a) ***MRC de Marguerite-D'Youville***

-Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2017

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident demande si la Municipalité compte appuyer financièrement la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est dans le cadre de la poursuite l'opposant à la pétrolière Gastem.

- Monsieur le maire souligne que la Municipalité a, en toute solidarité, adopté elle aussi un règlement relatif à la protection des sources d'eau potable. Il recommande au résident d'adresser d'abord sa demande d'aide financière à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Un résident demande des précisions sur les phases IX et X des travaux d'infrastructures prévues dans la Municipalité et il se plaint d'un luminaire de rue défectueux.

- Monsieur le maire lui fournit les explications demandées relativement aux travaux d'infrastructures et il indique au résident qu'un suivi sera fait relativement au luminaire.

Un résident demande un suivi relativement à une problématique d'accumulation d'eau qu'il avait soulevée lors d'une séance antérieure. Il demande en outre des précisions sur la réglementation relative aux cabanons et remises, sur la collecte de certaines matières, sur l'inscription à la liste électorale, sur les droits de mutation immobilière ainsi que sur les statistiques relatives aux permis émis par le Service de l'urbanisme. Enfin, il s'enquiert de la position du conseil municipal relativement à l'état de la portion de la rue Principale située dans le prolongement de la rue Cyrille-Lapointe, sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

- Monsieur le maire affirme qu'un suivi sera fait relativement à l'accumulation d'eau. Monsieur le maire et madame la directrice générale répondent à l'ensemble des questions soulevées par le citoyen. Enfin, le maire souligne que le conseil appuie les démarches de la Ville de Sainte-Julie pour faire réparer la portion de rue mentionnée.

Un résident félicite le conseil relativement à l'esthétisme des luminaires de rue dans son secteur et il s'enquiert des futurs projets de la Municipalité à cet égard dans son secteur.

- Monsieur le maire lui fournit les renseignements demandés.

Un résident demande des précisions sur l'évolution du projet de résidence pour aînés.

- Monsieur le maire renseigne le résident à ce sujet.

Une résidente évoque diverses problématiques de circulation et de déneigement sur la rue Blain.

- Monsieur le conseiller Pierre Vermette souligne que le Comité de prévention et de sécurité s'est penché sur les questions de circulation et il invite la résidente à communiquer avec la Régie intermunicipale de police relativement à toute infraction en cette matière.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

275-09-17

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Dominic Gemme
la conseillère Clairette Gemme McDuff

DE LEVER la séance à 20 h 39.

Adoptée à l'unanimité.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.